

Le gaz naturel : une bonne affaire pour nous ?

10 questions
10 réponses



Fin juin 2018, le Gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 450 000\$ à Énergir (Gaz Métro) pour réaliser des études préparatoires au prolongement d'un gazoduc entre St-Henri-de-Lévis et Montmagny.

S'il se réalisait, ce projet coûterait 38 millions \$ en fonds publics.


Est-il une si « bonne affaire » pour les citoyens et les entreprises ?

Pourquoi ce projet de desserte de gaz revient-il dans l'actualité ?

Depuis le lancement en 2016 de sa *Politique énergétique 2030*, le gouvernement du Québec subventionne l'installation d'infrastructures gazières en vue de réduire l'utilisation du pétrole par les entreprises. Moins cher pour ces dernières, en raison des subventions dont il bénéficie, le gaz naturel est présenté comme une énergie de transition qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et donc de lutter contre le réchauffement climatique. Énergir, avec l'appui de la MRC de Montmagny, a donc ressuscité le projet de desserte de gaz, mis de côté il y a quelques années car non concurrentiel. Il sollicite maintenant les fonds du provincial et du fédéral en vue de sa réalisation.

Qu'est-ce que le gaz naturel ?

La quasi totalité du gaz naturel résulte de la transformation des matières organiques enfouies dans le sol depuis des millions d'années. Il s'agit donc d'un combustible fossile non renouvelable, comme le pétrole et le charbon. Bien qu'une infime fraction du gaz naturel provienne de la biométhanisation, la quantité de biorésidus au Québec ne permettra jamais de fournir des volumes significatifs de gaz naturel renouvelable.



Le Québec compte déjà 618 puits de forage abandonnés, dont 30 à 50 % présentent des fuites.

Quel est le lien entre le gaz naturel et les changements climatiques ?

Plusieurs prétendent que le gaz naturel produit moins de GES que le pétrole ou le charbon, ce qui contribuerait à atténuer les changements climatiques. Cela est vrai si on considère seulement l'étape de la combustion, soit le moment où le gaz brûle et émet du CO₂. Le calcul des émissions de GES ne peut toutefois pas se limiter à l'étape de la combustion : il doit aussi tenir compte des fuites de méthane qui se produisent pendant l'extraction, le transport et le stockage du gaz, ainsi qu'après l'abandon des puits.

Or, les études démontrent que les fuites sont très nombreuses tout au long de ce cycle. Que les émissions de GES aient lieu localement ou non, elles ont un effet sur le climat planétaire.

Comment produit-on le gaz naturel ?

Aujourd'hui, la majorité du gaz naturel est obtenu par fracturation : pour libérer le gaz des bulles où il est enfermé dans le sous-sol, on doit fracturer la roche en injectant sous haute pression d'énormes quantités d'eau, de sable et de produits chimiques.

Puisque le méthane, qui compose 95 % du gaz naturel, est un gaz à effet de serre des dizaines de fois plus puissant que le CO₂, il contribue grandement à l'accélération des changements climatiques.

Le gaz naturel fait-il partie d'une transition énergétique ?

L'augmentation exponentielle des émissions de méthane liées à l'exploitation et à l'utilisation de gaz naturel constitue un défi supplémentaire dans la lutte pour contrer le réchauffement de la planète. Ce n'est surtout pas en augmentant l'offre d'énergie fossile que l'on favorise la transition. Pourtant, 45 millions \$ provenant du Fonds vert — le fonds réservé entre autres pour la transition énergétique — ont déjà été accordés à Énergir pour prolonger son réseau de distribution de gaz naturel dans plusieurs régions du Québec.

Un consensus scientifique existe sur le fait que le gaz naturel n'a aucun rôle à jouer dans les scénarios de transition énergétique.

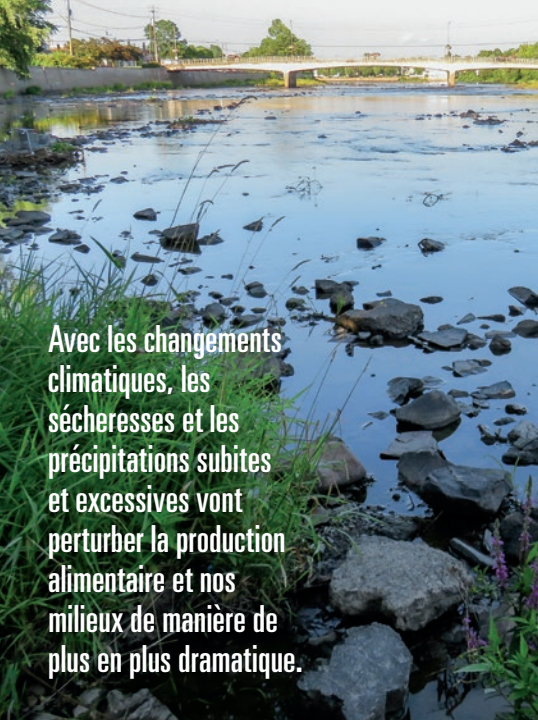
Qu'est-ce qu'une transition énergétique ?

Concrètement, la transition énergétique vise à transformer un système de production, de distribution et de consommation énergétique sur un territoire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et leurs impacts sur le climat. Cela se fait notamment par les changements d'habitudes de consommation et de modes de vie, par les économies d'énergie et par l'efficacité énergétique. L'abandon rapide des énergies fossiles en est un volet essentiel.

Où en sommes-nous ?

Un ensemble d'indicateurs montre que le réchauffement de la planète s'est accéléré sous l'effet des émissions de GES associées à la consommation d'énergies fossiles. Les chercheurs estiment que le point de rupture pourrait être atteint lorsque la température de la Terre sera supérieure de 2 °C à celle de l'ère préindustrielle. Elle l'est déjà de 1 °C.

Les impacts des GES sont cumulatifs. Chaque tonne de CO₂ et de méthane qui s'ajoute dans l'atmosphère nous rapproche du point de rupture. Cela réduit d'autant le délai qui nous est accordé pour éliminer nos émissions afin d'éviter un emballement irréversible du climat.



Avec les changements climatiques, les sécheresses et les précipitations subites et excessives vont perturber la production alimentaire et nos milieux de manière de plus en plus dramatique.

Les entreprises ont-elles raison de réclamer le gaz naturel ?

Subventionné, le gazoduc s'avère une solution facile à court terme pour les entreprises qui souhaitent réduire leurs coûts énergétiques. Néanmoins, à subventions égales, le gaz naturel est souvent moins intéressant que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, même sur le strict plan financier. En misant sur le développement de procédés moins énergivores et sur l'utilisa-

Parmi les entreprises ciblées pour un raccordement au gazoduc, un grand nombre aurait tout intérêt à utiliser les programmes d'aide offerts pour amorcer dès maintenant une vraie transition énergétique.

tion de sources d'énergie renouvelables, les entreprises pourraient dès maintenant mettre fin à leurs émissions de GES ou les réduire considérablement. Leur investissement, qui devra de toute façon être réalisé plus tard pour s'affranchir du gaz naturel, serait alors très avantageux pour la planète et pour nous.

Les énergies renouvelables

L'hydroélectricité, la biomasse forestière, la géothermie, le solaire et l'éolien sont des énergies renouvelables, tout comme le biogaz, généré à partir de biorésidus : déchets agricoles, ménagers, industriels et boues de station d'épuration.

La production du gaz naturel présente-t-elle un risque pour la population ?

La nouvelle *Loi sur les hydrocarbures* encadre depuis peu l'exploration et l'exploitation du gaz et du pétrole au Québec. Des régions sont déjà ciblées par l'industrie pour de tels projets.

Or, des études ont démontré que les travailleurs du secteur, les populations et le bétail vivant à proximité des sites de forage subissent des impacts négatifs de la pollution. En plus des risques d'accidents liés aux explosions, des polluants sont disséminés dans les écosystèmes par l'air, l'eau et les sols.

Les troubles de santé rapportés incluent des affections respiratoires, des problèmes psychologiques, des cancers et

des troubles de la reproduction tant chez les hommes que chez les femmes.

L'eau prélevée pour la fracturation — puisée en très grand volume dans les lacs, les rivières ou les installations municipales —, est mélangée à une recette secrète d'une vingtaine d'ingrédients choisis parmi plus de 750 composés chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes, perturbateurs endocriniens, biocides, neurotoxiques, etc.

Plusieurs associations de médecins dans le monde ont demandé l'interdiction de la fracturation hydraulique et des autres procédés similaires.

La fracturation des puits pétroliers et gaziers laisse un lourd héritage environnemental aux générations futures.



Températures extrêmes, sécheresses, feux de forêts, canicules, inondations : les changements climatiques affectent notre quotidien de manière irréversible. Continuer d'émettre des GES contribue à alimenter la fournaise atmosphérique qui fera de la Terre une planète inhabitable.

Vigilance et esprit critique s'imposent.

Il est de notre responsabilité de transmettre un milieu de vie sain, viable et sécuritaire aux générations futures.

COMME CITOYEN ET CITOYENNE, QUE PUIS-JE FAIRE ?

Réduire mon empreinte carbone :

- Modifier mes habitudes de vie : moins d'achats superflus, moins de gaspillage, moins de tout !
- Prendre part à des changements collectifs : mobilité durable, consommation zéro déchet, réutilisation, recyclage, compostage, etc.
- Penser achat local, circuit court, économie de proximité, etc.

M'engager :

- Être actif au sein d'un comité de citoyens, d'un groupe d'intérêt, d'une organisation non-gouvernementale (ONG) ou d'un parti politique qui ont à cœur la santé de la planète et de ses occupants.
- Informer mon entourage sur les changements climatiques et les bonnes pratiques en vue de réduire notre empreinte carbone.

Agir sur les politiques :

- Exercer mon pouvoir citoyen pour influencer nos décideurs politiques, aux paliers municipal, provincial et fédéral.
- Amener ma municipalité à élaborer, en concertation avec les citoyens et les organismes du milieu, une politique de transition énergétique et de protection de l'environnement avec un plan d'action et un calendrier de réalisation.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE SUR LE GAZ NATUREL



Assemblée publique citoyenne sur le gaz naturel à Montmagny 26 avril 2018

 YouTube Vidéos de 3 conférences



GAZ JURASSIQUE
*Ensemble, fossilisons
l'ère des dinosaures!*

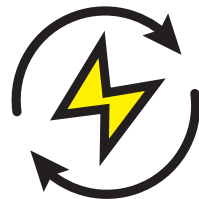
Campagne citoyenne
www.coulepascheznous.com



Répliques citoyennes
www.rvhq.ca/tag/gaz-naturel/

CRITÈRES D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE

www.pourlatransitionenergetique.org/les-criteres-dune-transition-energetique-porteuse-de-justice-sociale/



**MONTMAGNY
EN TRANSITION**

Joignez-vous à nous,
appuyez-nous
ou faites un don !

 Montmagny en transition

info@montmagnyentransition.com